

# MANUAL DU CANDIDAT À LA CERTIFICATION POUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES IAPP 2023

---

*Procédures et politiques*



*Version 4.1.0*

## Sommaire

I. Vue d'ensemble.....	2
À propos de l'IAPP .....	2
II. Accréditation .....	2
III. Programmes de certification.....	3
Accréditations supplémentaires .....	4
Fellow of Information Privacy (FIP).....	4
Accréditation de l'American Bar Association : Privacy Law Specialist.....	4
CDPO/FR - Accréditation par la CNIL pour les délégués à la protection des données.....	5
Programme de certification CDPO/BR.....	6
IV. Processus d'inscription .....	7
Achat d'un examen .....	7
Frais .....	7
Programmation d'un examen.....	7
Reprogrammation, annulations et absences.....	8
Aménagements spéciaux .....	9
Langues d'examen .....	10
V. Informations sur la journée d'examen.....	10
Pauses.....	10
Centre d'examen.....	11
Examens télésurveillés avec OnVUE.....	13
VI. Informations sur l'examen.....	18
Mises à jour annuelles.....	18
Notation et reporting .....	18
Examens réussis .....	19
Échec à l'examen.....	20
Repassage de l'examen .....	20
VII. Demandes de dérogation à la politique et appel .....	20
Appel .....	20

Réclamations et dérogations à la politique .....	21
Confidentialité .....	22
Tricherie .....	22
Pendant la séance d'examen .....	22
Accès aux matériels .....	22
VIII. Références supplémentaires importantes.....	23
IX. Formulaire d'examen .....	23
Code de déontologie .....	23
Déclaration du candidat.....	24
Accord de confidentialité du candidat.....	26

## I. Vue d'ensemble

### À propos de l'IAPP

L'International Association of Privacy Professionals (IAPP) est la plus grande communauté internationale, et aussi la plus exhaustive, de professionnels de la protection des données personnelles et de ressources dans ce domaine. Elle aide également les praticiens à développer et progresser dans leur carrière et les entreprises à gérer et protéger leurs données personnelles.

L'IAPP est une association à but non lucratif fondée en 2000, ayant pour mission de définir, de soutenir et d'améliorer les métiers de la protection des données personnelles dans le monde. Nous nous engageons à proposer un forum permettant aux professionnels de la protection des données personnelles de partager leurs meilleures pratiques, de suivre les tendances, de faire avancer les problématiques liées à la gestion des données personnelles, de normaliser les titres des professionnels de la protection des données et de dispenser des formations et des conseils concernant les opportunités dans le domaine de la protection des données personnelles.

L'IAPP est à l'origine du développement et du lancement de la référence absolue en termes de certifications dans les domaines de la protection des données personnelles et de la vie privée : « Certified Information Privacy Professional » (CIPP), « Certified Information Privacy Manager » (CIPM), « Certified Information Privacy Technologist » (CIPT) et « Certified Data Protection Officer » (CDPO). Les certifications CIPP, CIPM, CIPT et CDPO constituent les principales certifications en protection des données personnelles pour des dizaines de milliers de professionnels travaillant dans le monde entier au sein des services de protection des données personnelles et de la vie privée, d'audits de l'information, de la sécurité des systèmes d'information, de l'éthique des données, du respect de la législation et de la gestion des risques de leurs organisations.

## II. Accréditation

Les certifications CIPP/E, CIPP/US, CIPM et CIPT de l'IAPP sont agréées par le National Accreditation Board (ANAB) de l'American National Standards Institute (ANSI) selon la norme 17024:2012 de l'International Organization for Standardization (ISO). L'ANSI est un organisme d'accréditation respecté à l'échelle internationale qui évalue et accrédite des programmes de certification répondant à des normes rigoureuses par l'intermédiaire de son National Accreditation Board. Le programme d'accréditation des organismes de certification des personnes de l'ANSI a été le premier programme de ce type aux États-Unis à satisfaire aux exigences de la norme ISO/CEI 17011 qui représente la référence mondiale en termes de pratiques des organismes d'accréditation.

L'obtention d'une accréditation est une formidable reconnaissance de la qualité et de l'intégrité des programmes de certification de l'IAPP. En effet :



- Cela garantit la cohérence, la comparabilité et la fiabilité des certifications IAPP à travers le monde, donnant ainsi aux professionnels la possibilité de disposer de compétences qui traversent les frontières nationales.
- Cela protège l'intégrité et garantit la validité du programme de certification IAPP.
- Cela assure aux employeurs, aux collègues, aux clients et aux fournisseurs que les professionnels certifiés IAPP disposent des connaissances, compétences et capacités nécessaires pour accomplir leur travail.

Ces certifications IAPP sont des certifications professionnelles rigoureuses accréditées ANAB et les examens sont des évaluations distinctes conçues pour évaluer les compétences et l'expérience professionnelles. Les supports de formation IAPP sont d'excellents outils d'étude, mais ne sont pas élaborés en vue de garantir votre réussite de l'examen. Vous devez diversifier et personnaliser votre approche lors de votre étude.

Les certifications CDPO, CIPP/A et CIPP/C ne sont pas accrédités, mais les politiques et procédures rigoureuses en vigueur pour les plus grandes certifications de l'IAPP s'appliquent à ces programmes de certification.

### Déclaration de non-discrimination

L'IAPP approuve les principes de l'égalité des chances. Les critères d'éligibilité pour l'examen et la certification en tant que Certified Information Privacy Professional, Certified Information Privacy Manager et Certified Information Privacy Technologist s'appliquent de la même manière à tous les individus indépendamment de leur âge, de leur race, de leur religion, de leur sexe, de leur nationalité, de leur statut de vétéran ou de leur handicap.

## III. Programmes de certification

	CIPP/US	CIPP/E	CIPP/C	CIPP/A	CIPM	CIPT
Nombre total de questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions
Questions donnant lieu à notation	75 questions	75 questions	70 questions	75 questions	70 questions	75 questions
Temps imparti	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Plan de l'examen et corpus de connaissances	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippus/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippus/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippe/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippe/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippc/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippc/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippa/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippa/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cipm/">https://iapp.org/certify/get-certified/cipm/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cipt/">https://iapp.org/certify/get-certified/cipt/</a>
Prix	Première présentation à l'examen : 550 \$					
	Repassage de l'examen : 375 \$					

## Accréditations supplémentaires

### Fellow of Information Privacy (FIP)

L'IAPP reconnaît les professionnels de la protection des données personnelles qui ont atteint une connaissance approfondie de la loi sur la protection des données personnelles, de la gestion du programme de protection des données personnelles et des pratiques pertinentes en matière de protection des données en offrant le titre de Fellow of Information Privacy. Les professionnels démontrent leur admissibilité à ce titre en obtenant une combinaison de certificats IAPP, en documentant une expérience professionnelle pertinente et en fournissant le soutien de leurs pairs. Voici les exigences spécifiques :



- Obtenir un titre CIPP (CIPP/A, CIPP/C, CIPP/E, CIPP/US) ET un titre CIPM ou CIPT.
- Documenter trois années d'expérience professionnelle continue et active dont la protection des données personnelles représente au moins 50 pour cent de vos responsabilités professionnelles ; une certification de sécurité de l'information délivrée par l'ISC2, l'ISACA, l'IEEE et d'autres organismes satisfera à l'exigence d'un an d'expérience.
- Fournir le nom de trois homologues qui connaissent bien votre travail.
- Remplir le formulaire de candidature FIP et y expliquer en quoi votre expérience et votre expertise vous qualifient au titre de FIP.

Le FIP n'impose pas d'exigences uniques en termes de recertification. Aussi longtemps qu'une personne conserve ses accréditations CIPP et CIPM/CIPT, le FIP reste actif. Les candidatures sont examinées par un sous-comité du comité consultatif de certification et les appels sont traités conformément à la politique d'appel ordinaire de l'organisme de certification IAPP. Les candidats sélectionnés recevront un certificat électronique personnalisé et seront répertoriés sur le site Web de l'IAPP en tant que Fellows of Information Privacy, s'ils choisissent cette option. Pour déposer votre candidature et accéder aux formulaires nécessaires, suivez ce [lien](#).

### Accréditation de l'American Bar Association : Privacy Law Specialist

L'IAPP est accréditée par l'American Bar Association pour certifier les avocats dans le domaine de spécialité du droit sur la protection des données personnelles. Les avocats américains qui répondent aux exigences rigoureuses du titre de spécialiste de l'IAPP peuvent être autorisés, selon les règles de responsabilité professionnelle de leur État, à annoncer leur spécialisation en droit sur la protection des données personnelles.

Le titre de Privacy Law Specialist signifie une durée considérable de pratique du droit étatique et fédéral américain relatif à la protection des informations personnelles ; la connaissance des lois, réglementations et technologies pertinentes en matière de protection des données personnelles ; et un engagement à se tenir à jour quant aux nouvelles évolutions.



Pour être pris en compte pour le statut de Privacy Law Specialist, vous devez :

- Être un avocat admis, en règle, dans **au moins un** État américain.
- Obtenir un titre [CIPP/US](#).
- Obtenir un titre [CIPM](#) ou [CIPT](#).
- Réussir un [examen d'éthique](#) administré par l'IAPP ou soumettre un score MPRE récent de 80+.
- Démontrer une **implication « continue et substantielle »** dans la pratique du droit sur la protection des données personnelles (au moins 25 % de votre pratique à temps plein au cours des trois dernières années).
- Apporter la preuve d'**au moins 36 heures** de formation continue en droit sur la protection des données personnelles pendant la période de trois ans qui précède la date de candidature.
- Fournir cinq à huit **références de pairs** provenant d'avocats, de clients ou de juges pouvant attester personnellement de vos qualifications.

Pour plus d'informations ou pour contacter l'IAPP au sujet de questions liées au programme de Privacy Law Specialist, visitez la [page ABA Privacy Law Specialist](#) sur le site Web de l'IAPP.

### CDPO/FR - Accréditation par la CNIL pour les délégués à la protection des données

L'IAPP a reçu l'approbation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (ci-après la CNIL) pour certifier la compétence des délégués à la protection des données français par le biais du programme de certification IAPP CDPO/FR. L'IAPP délivre la certification aux personnes physiques qui répondent aux exigences de la CNIL visées à la section 4 du chapitre IV du règlement (UE) n° 2016/679 concernant les délégués à la protection des données, et elle est spécifique aux lois et règlements de la République française.



REMARQUE : la certification des compétences du délégué à la protection des données est indépendante du programme de certification CIPP/E, quelle que soit la langue de travail.

### **Exigences :**

Pour obtenir la certification, les candidats doivent :

A) Satisfaire à l'une des exigences suivantes en matière d'expérience :

1. Avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans des projets, activités ou tâches liés aux missions du délégué à la protection des données en matière de protection des données personnelles ; ou
2. Avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle et avoir suivi une formation d'au moins 35 heures sur la protection des données personnelles dispensée par un organisme de formation.

ET

B) Obtenir une note de 75 % minimum à un examen se composant de 100 questions à choix multiples, dont 30 % des questions relatives aux scénarios. De plus, le candidat doit obtenir une note d'au moins 50 % dans chacun des trois domaines du plan d'examen.

La certification CDPO/FR a une validité de trois ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [site Web](#).

### **Programme de certification CDPO/BR**

La certification délégué à la protection des données/Brésil (Certified Data Protection Officer/Brasil) est spécifiquement adaptée aux besoins des professionnels brésiliens de la protection des données personnelles. La certification CDPO/BR atteste d'une connaissance approfondie de la Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais et des principes de gestion des programmes de protection des données personnelles.



### **Exigences :**

1. Certification IAPP CIPM en cours de validité
2. Passer et réussir l'examen IAPP LGPD

Les exigences indiquées ci-dessus peuvent être remplies dans n'importe quel ordre, mais doivent être toutes deux remplies pour l'obtention de la certification CDPO/BR. La réussite au seul examen LGPD ne permet pas d'obtenir une certification. L'examen LGPD consiste en une épreuve de 2 heures avec 60 questions à choix multiples et une note de passage de 75 % de bonnes réponses.

Le maintien de la certification CIPM entraîne le maintien de la certification CDPO/BR. L'état de la certification CDPO/BR est alignée sur l'état de la certification CIPM (par exemple : si la

certification CIPM est suspendue en raison d'un défaut de maintien, la certification CDPO/BR est également suspendue). En cas de révocation des certifications CIPM et CDPO/BR, il suffit de repasser et réussir l'examen CIPM pour rétablir les certifications. Il n'est pas nécessaire de repasser l'examen LGPD pour rétablir la certification CDPO/BR.

Toute la formation, toutes les aides à l'étude et tous les examens de certification sont proposés en portugais brésilien.

## IV. Processus d'inscription

### Achat d'un examen

Les examens de certification peuvent être achetés à tout moment via l'[IAPP Store](#). Le candidat ne peut programmer l'examen qu'après l'avoir acheté. Les candidats doivent passer leur examen dans un délai d'un an suivant la date d'achat.

### Frais

Les candidats devront payer des frais de maintien de certification à hauteur de 250 USD qui permet de conserver la certification pendant une durée de deux ans. Ces frais sont dus tous les deux ans lors du renouvellement de la certification. Vous devez payer ces frais lorsque vous passez votre examen pour être certifié officiellement. Nous vous recommandons vivement de vous acquitter des frais CMF lorsque vous achetez votre examen de façon à ce que votre certification soit automatiquement activée lorsque vous aurez réussi à votre examen.

**Adhésion** : si vous choisissez de devenir membre, les frais de maintien sont inclus dans les avantages liés à l'adhésion.

### Programmation d'un examen

***Les candidats doivent programmer ET réussir leur examen dans un délai d'un an suivant l'achat, faute de quoi les frais d'examen sont perdus.***

Les examens informatisés de l'IAPP sont administrés par les centres d'examen Pearson VUE sur des sites répartis à travers le monde. Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour les examens au moins 24 heures à l'avance. Les centres de d'examen disponibles peuvent être consultés lors de la programmation d'un examen. Les examens sont également disponibles via OnVUE, la plateforme de télésurveillance d'examens de Pearson VUE. Les dates et créneaux horaires des examens OnVUE dépendent de la disponibilité des surveillants. Dans certains pays, cette forme d'organisation des épreuves n'est pas disponible. Consultez le site Web Pearson VUE pour de plus amples informations.

Les sites d'examen situés sur une base militaire sont uniquement accessibles aux candidats bénéficiant d'un droit d'accès à ces bases.

Après l'achat de votre examen, procédez comme suit pour le programmer :

1. Accédez à la section **My Purchases** (Mes achats) de votre compte « MyIAPP » sur iapp.org.
2. Le nom de votre examen s'affiche sous le titre **My Exams** (Mes examens).
3. Vous serez invité à indiquer si vous avez besoin d'aménagements spéciaux.
  - a. OUI : votre demande sera envoyée au service de certification et vous recevrez un e-mail de suivi sous 1 à 2 jours ouvrés.
  - b. NON : vous serez redirigé vers la plateforme de programmation de Pearson VUE.
4. Sur cette plateforme, vous pourrez choisir la méthode d'organisation des épreuves souhaitée, le lieu, la date et l'heure de votre examen programmé.
5. Une fois l'examen programmé, Pearson VUE envoie au candidat un e-mail lui confirmant les détails de l'examen. Si vous ne recevez pas cet e-mail, vérifiez dans votre compte Pearson VUE que l'examen a bien été programmé en répétant les étapes ci-dessus.

Si c'est la première fois que vous programmez un examen IAPP auprès de Pearson VUE, un compte à votre nom est automatiquement créé dans Pearson VUE. Il contient toutes les informations relatives à l'examen. **Afin de minimiser les données collectées par Pearson VUE, l'adresse et le numéro de téléphone apparaissant dans votre compte Pearson VUE sont ceux du siège de l'IAPP.** Toutefois, à des fins de communication et de confirmation des examens, l'adresse e-mail de votre compte Pearson VUE sera la vôtre.

REMARQUE : les prénom et nom que le candidat utilise pour s'inscrire doivent correspondre exactement à ceux figurant sur toutes les pièces d'identité présentées le jour de l'épreuve (comme indiqué ci-dessous). Si les noms sont différents, veuillez modifier votre nom sur votre compte MyIAPP, puis cliquez sur le bouton **Continue to Pearson** (Continuer avec Pearson) pour confirmer la modification. Si le nom de votre compte ne correspond pas à celui apparaissant sur la pièce d'identité présentée, le passage de l'examen pourra vous être refusé.

## Reprogrammation, annulations et absences

Si vous avez besoin de **reprogrammer ou d'annuler** un examen, vous pouvez le faire sur le site Web de l'IAPP en procédant de la manière décrite ci-dessous. La reprogrammation ou les annulations auprès des centres d'examen doivent s'effectuer plus de 48 heures avant l'heure programmée de l'examen. Les candidats ne pourront plus reprogrammer un examen dans les 48 heures qui le précèdent. La reprogrammation ou l'annulation d'un examen OnVUE peut être effectuée jusqu'à 15 minutes après l'heure prévue pour votre examen. Si vous ne reprogrammez pas votre examen à temps, ne vous présentez pas à votre rendez-vous ou arrivez en retard, cela entraînera la perte de vos frais d'examen. Il n'existe aucune limite quant au nombre de reprogrammations possibles de votre examen.

1. Accédez à la section **My Purchases** (Mes achats) de votre compte « MyIAPP » sur iapp.org.
2. Le nom de votre examen s'affiche sous le titre **My Exams** (Mes examens). Vous verrez à côté de celui-ci un bouton vert intitulé **Continue to Pearson** (Continuer avec Pearson). Cliquez dessus.

3. Sur la plateforme de programmation de Pearson VUE, vous pourrez reprogrammer ou annuler votre examen.
4. Un e-mail de confirmation sera envoyé pour confirmer la reprogrammation ou l'annulation. Si vous ne recevez pas cet e-mail, vérifiez dans votre compte que l'opération a bien été effectuée.

***Si vous avez besoin de reprogrammer votre examen dans le délai en raison de circonstances indépendantes de votre volonté, veuillez contacter Pearson VUE immédiatement pour obtenir de l'aide.*** Il est de la responsabilité du candidat de contacter Pearson VUE en temps utile pour reprogrammer l'examen.

Les candidats qui ne se présentent pas à leur rendez-vous programmé seront considérés comme absents et ne seront pas remboursés de leur examen. Pour passer l'examen, ils devront acheter un nouvel examen.

### **Aménagements spéciaux**

L'IAPP a pour politique de fournir des aménagements spéciaux aux candidats souffrant de handicaps admissibles afin de garantir à chaque candidat une chance de réussite comparable des examens. Au début du processus de programmation de l'examen, les candidats devront indiquer s'ils requièrent des « aménagements spéciaux » pour passer leur examen. Dans un tel cas, le processus de programmation sera interrompu, et un employé de l'IAPP les contactera par e-mail dans un délai d'1 à 3 jours ouvrables. Lors de ce processus, qui sera expliqué de manière détaillée par l'employé de l'IAPP, le candidat devra fournir un certificat délivré par un médecin ou toute autre personne habilitée à le faire. Pour des raisons de protection des données personnelles, l'IAPP exige qu'aucune information ou dossier médical non pertinent ne soit transmis au-delà de ce qui est demandé par l'employé de l'IAPP pour déterminer les besoins et les spécificités des aménagements. Une fois la demande approuvée, l'employé de l'IAPP fournira des instructions relatives à la programmation et au déroulement de l'examen en tenant compte des aménagements souhaités.

Étant donné que le processus d'aménagements spéciaux requiert de traiter manuellement les formulaires et de mettre en place un environnement d'examen personnalisé, cela prend du temps. Vous devez tenir compte des dates limites des examens à venir et patienter jusqu'à 30 jours pour le traitement de votre demande, sachant que la plupart des dossiers pourront être traités sous deux semaines.

Sachez que même si l'IAPP fait de l'accessibilité à l'examen une priorité, les aménagements que nous proposons doivent également prendre en compte les limites techniques et la sécurité de l'examen. Ainsi, les modalités de mise en œuvre des aménagements peuvent différer selon la méthode de passage que vous avez choisie ou être limitées à une certaine méthode de passage. Nous demandons aux candidats exigeant des aménagements spéciaux de se conduire de manière professionnelle et de traiter les employés de l'IAPP avec respect, étant donné qu'ils doivent

coopérer pour créer un environnement d'examen accessible en tenant compte de ces contraintes pratiques.

## Langues d'examen

<i>Examen de certification</i>	<i>Langues d'examen</i>
CIPP/A	anglais
CIPP/C	anglais
CIPP/E	anglais français allemand
CIPP/US	anglais
CIPM	anglais français allemand portugais brésilien chinois
CIPT	anglais
CDPO/FR	français
LGPD	portugais brésilien
PLS Ethics	anglais

Les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés pour des raisons d'équité de l'examen. Un glossaire de traduction de l'IAPP est fourni aux candidats passant les examens traduits CIPM et CIPP/E. L'emploi de l'anglais comme seconde langue a été pris en compte lors de la définition de la durée des épreuves. Ce n'est donc pas un motif admis pour justifier des demandes de prolongation de la durée de l'épreuve.

## V. Informations sur la journée d'examen

### Pauses

Pour les examens organisés aussi bien dans des centres d'examen que dans le cadre d'une télésurveillance, une pause facultative de 15 minutes est proposée au milieu de l'épreuve. Après avoir achevé et relu la première moitié de l'examen, le candidat transmet la première section de l'examen. Après cette transmission, le candidat ne peut **plus** revenir à une des questions figurant dans la première moitié de l'examen. Les candidats peuvent alors prendre une pause de 15 minutes et quitter leur place dans le centre d'examen ou sortir du champ de leur webcam. Après leur pause, les candidats commencent alors la deuxième et dernière section de leur examen.

Les candidats peuvent choisir de ne pas prendre de pause s'ils préfèrent continuer l'examen sans interruption. Cependant, le temps alloué à l'épreuve reste de deux heures et demie et les candidats

doivent quand même transmettre la première section de l'examen au milieu de l'épreuve et ne peuvent y revenir une fois qu'ils l'ont transmise.

Si le candidat dépasse les 15 minutes de pause prévues, le temps de pause supplémentaire est déduit du temps alloué à la deuxième moitié de l'examen.

### Centre d'examen

Une confirmation des détails de la journée d'examen, notamment le lieu, l'heure et les éventuelles procédures de sécurité du bâtiment, vous sera envoyée par e-mail au moment de votre réservation au centre d'examen. Vous recevrez un e-mail de rappel 7 jours avant l'examen. Les candidats ont la responsabilité d'identifier le meilleur trajet pour se rendre sur le site de l'examen ainsi que les emplacements de stationnement.

L'IAPP ne sera pas tenue responsable des dépenses encourues au-delà du coût de l'examen, y compris, sans s'y limiter, les frais de déplacement et le manque à gagner le jour de l'examen.

Des circonstances indépendantes de leur volonté peuvent contraindre les centres d'examen à reprogrammer la date de votre examen. Le centre d'examen vous contactera dans les plus brefs délais et se concertera avec vous pour reprogrammer votre date d'examen. L'IAPP ne sera pas tenue responsable des dépenses encourues en raison de la reprogrammation de l'examen, notamment, entre autres, des frais de déplacement et du manque à gagner.

### Identification :

Pour être admis à l'examen, vous devrez apporter **deux formes** d'identification, dont au moins une doit être une **pièce d'identité avec photo valide émise par un gouvernement**. Un permis de conduire, un passeport, une carte d'identification militaire ou une autre pièce d'identité émise par un gouvernement seront admis. Les nom et prénom imprimés sur votre pièce d'identité doivent correspondre au nom que vous avez saisi lors de l'inscription.

Toutes les pièces d'identité requises doivent être délivrées par le pays dans lequel vous passez l'examen. Si vous ne possédez pas de pièce d'identité admissible délivrée par le pays dans lequel vous passez l'examen, un passeport de voyage international émis par votre pays de nationalité est requis, accompagné d'une pièce d'identité secondaire.

Veillez cliquer [ici](#) pour en savoir plus sur les exigences en matière d'identification.

***Pour consulter la Politique de protection des données personnelles de Pearson VUE, cliquez [ici](#). Un lien permettant d'accéder à ce document apparaît également dans tous les courriers électroniques automatiques de Pearson VUE, ainsi que sur le site internet de Pearson VUE lors du processus de programmation de l'examen. OnVUE gère automatiquement les données mondiales selon les lois sur la protection des données personnelles du pays dans lequel l'examen est assuré.***

### *Heure d'arrivée à l'examen*

Il est important de prévoir suffisamment de temps pour le processus d'enregistrement à l'examen. L'IAPP conseille généralement d'arriver **au moins** 15 minutes, mais pas plus de 30 minutes, avant l'heure de réservation de votre examen afin de vous enregistrer auprès du personnel du centre d'examen.

Si vous prévoyez de passer plusieurs examens, vous devez effectuer des réservations distinctes pour chacun. Il peut être possible de programmer les deux examens le même jour, mais veuillez à prévoir suffisamment de temps.

### *Procédures d'examen du centre d'examen*

Lors de votre enregistrement auprès du ou des surveillants sur le site de votre examen, vous serez affecté à un poste de travail informatique et le surveillant lancera l'examen approprié. Une fois dans l'examen, vous pourrez naviguer librement en vous déplaçant vers l'arrière et l'avant entre les éléments. Vous sélectionnez votre réponse à chaque question en cliquant sur l'option que vous pensez être correcte. Vos réponses seront enregistrées et stockées.

### *Règles du centre d'examen*

- Aucun dispositif électronique ne peut être emmené dans la salle d'examen. Certains centres d'examen disposent de casiers dans lesquels vous pouvez laisser vos objets personnels au cours de l'examen, mais l'IAPP conseille de ne pas les emmener avec vous.
- Aucun matériel de lecture quel qu'il soit n'est autorisé dans la salle d'examen.
- Il est interdit d'introduire de la nourriture ou des boissons dans la salle d'examen.
- Aucune conversation entre les candidats n'est autorisée pendant l'examen.
- Outre les procédures d'examen, le surveillant ne peut à aucun moment discuter d'un autre aspect de l'examen avec vous.
- Le surveillant peut vous autoriser à quitter la salle d'examen afin de vous dégourdir les jambes ou d'aller aux toilettes. Vous ne disposerez pas d'un délai supplémentaire pour compenser le temps perdu lorsque vous avez quitté la salle d'examen.
- Le personnel du centre d'examen vous expliquera les éventuelles autres procédures et règles à votre arrivée.

***Remarque : des règles et procédures spécifiques peuvent être en place dans certains centres d'examen. Veuillez à lire attentivement votre confirmation de réservation.***

### *Arrivée en retard aux examens du centre d'examen*

Étant donné que les centres d'examen fonctionnent selon des horaires et que les autres candidats peuvent passer des examens après vous, si vous arrivez en retard à votre examen, vous risquez de ne pas être autorisé à le passer et d'être considéré comme absent, perdant ainsi tous les frais.

### *Non-présentation à l'examen du centre d'examen*

Si vous ne vous présentez pas à votre ou vos examens sans en aviser au préalable l'IAPP en bonne et due forme (voir la Politique d'annulation ci-dessus), votre inscription sera annulée et tous les frais d'examen seront perdus.

### *Renvoi*

Tout candidat surpris à se livrer à un comportement contestable fera l'objet d'un renvoi de l'examen, pourra être exclu de tout examen ultérieur pendant une période allant d'un an à un renvoi permanent et pourra être tenu de payer les frais de son examen actuel. Les surveillants du centre d'examen sont autorisés à prendre des mesures immédiates appropriées à l'encontre de candidats pris en flagrant délit de violation du règlement de l'examen. Le candidat a le droit de faire appel de la décision de renvoi.

### *Accords*

Avant le début officiel de l'examen, il vous est demandé de lire et de signer l'énoncé de candidature et les accords de confidentialité. Vous devez accepter et signer ces accords pour accéder à l'examen. Ces accords sont répertoriés à la fin du présent manuel à titre de référence, sous Formulaires.

### *Résultats*

Vous recevrez vos résultats immédiatement lors de la clôture de votre examen et un bon de confirmation sera fourni par le centre d'examen.

Les délais de communication des résultats seront différents pour les examens bêta ou les épreuves avec un formulaire mis à jour. Ces délais seront communiqués avec les détails de l'événement et de l'inscription.

Les résultats de l'examen sont mis à jour dans le système de l'IAPP quelques jours ouvrés après leur réception par le candidat.

## **Examens télésurveillés avec OnVUE**

Afin de s'assurer que votre ordinateur répond aux exigences demandées, OnVUE procède à une vérification de votre système informatique. Vous pouvez ensuite réserver votre séance d'examen. Une confirmation des détails de l'examen, y compris la date et l'heure de sa programmation, vous est envoyée par e-mail au moment de la réservation. Vous recevrez un e-mail de rappel sept (7) jours avant l'examen. Les programmations d'examens sur OnVUE doivent être effectuées au moins 24 heures à l'avance. Veuillez utiliser un ordinateur personnel pour passer un examen avec OnVUE, car les ordinateurs professionnels peuvent poser des problèmes d'administration.

Veuillez vérifier les conditions techniques requises pour OnVUE [ici](#).

Si un examen à distance est interrompu pour des raisons techniques, l'horloge de l'examen sera interrompue, et le candidat pourra chercher à résoudre le problème avec le surveillant et reprendre l'examen. Dans ce cas, le temps perdu n'est pas pris en compte, et le candidat peut terminer l'examen dans son intégralité. Le candidat n'est donc pas autorisé à repasser l'examen gratuitement, ou à bénéficier de toute autre forme de compensation.

L'IAPP ne sera pas tenue responsable des dépenses encourues au-delà du coût de l'examen, y compris, sans s'y limiter, tout manque à gagner le jour de l'examen.

### *Auto-enregistrement et identification*

Pour accéder à votre examen OnVUE, vous devez d'abord vous connecter à votre compte Pearson VUE via l'examen programmé affiché dans votre compte MyIAPP, en cliquant sur « Continue to Pearson » (Continuer avec Pearson). Recherchez votre examen programmé et cliquez sur « Begin » (Commencer). L'enregistrement et la relation avec les surveillants se déroulent en anglais.

REMARQUE : le bouton « Begin » s'affiche uniquement pendant les 30 minutes précédant l'heure de votre examen et pas avant.

Vous êtes ensuite invité à télécharger le logiciel nécessaire et à démarrer le processus de vérification des exigences système. Vous devez communiquer votre numéro de téléphone à OnVUE afin de pouvoir être contacté en cas de déconnexion lors de l'examen.

Le processus de vérification système teste le micro, la webcam et le débit internet afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences. Cette vérification a pour but de s'assurer que le système remplit les conditions minimales requises lors de son exécution. Comme la vitesse de connexion à internet, les processus en arrière-plan et la stabilité du système sont susceptibles de fluctuer, il est possible qu'il y ait des changements au cours de l'examen.

Lors de la vérification système, il vous est demandé de vous prendre en photo, puis de prendre une photo d'une pièce d'identité officielle à l'aide de votre ordinateur ou appareil mobile. En premier lieu, le système vérifie que la pièce d'identité présentée est valide. Vous pouvez présenter, au choix, un permis de conduire, un passeport, une carte d'identité ou toute autre pièce d'identité officielle (émise par le gouvernement). Le nom imprimé sur la pièce d'identité DOIT correspondre au nom que vous avez saisi lors de l'inscription.

Un logiciel de reconnaissance faciale compare ensuite la photo de la pièce d'identité avec le visage du candidat à l'écran. Après vérification des noms et confirmation de la correspondance entre les visages, le candidat à l'examen peut poursuivre le processus. Si le logiciel ne parvient pas à confirmer l'identité du candidat, un surveillant sera chargé de procéder à une vérification manuelle. Il est possible que le surveillant estime que les noms ne correspondent pas ou que la photo de la pièce d'identité ne correspond pas au visage à l'écran et qu'il refuse au candidat le

droit de passer l'examen. Ceux qui souhaitent refuser la vérification logicielle peuvent se reporter à notre FAQ sur la protection des données de certification dont le lien se trouve ci-dessous.

Les candidats refusés pour ne pas avoir présenté une pièce d'identification correcte perdront tous les frais de leur examen.

***Pour consulter la Politique de protection des données personnelles de Pearson VUE, [cliquez ici](#). Un lien permettant d'accéder à ce document apparaît également dans tous les courriers électroniques automatiques de Pearson VUE, ainsi que sur le site internet de Pearson VUE lors du processus de programmation de l'examen. Ne manquez pas non plus de consulter notre [FAQ sur la protection des données de certification](#) pour de plus amples informations sur la façon dont vos données de certification sont traitées.***

### *Espace de travail*

Le candidat à l'examen doit prendre 4 photographies de son espace de travail au moment de l'auto-enregistrement. Pour ce faire, il peut utiliser sa webcam ou son appareil mobile. Le surveillant vérifiera les photos. Si une anomalie est détectée, le surveillant pourra demander au candidat un examen de son environnement de travail.

### *Règlement de l'examen et surveillance*

Après l'auto-enregistrement, le règlement de l'examen ci-après vous est rappelé :

- Vous devez être entièrement habillé pendant tout votre examen.
- Vous devez rester entièrement dans le champ de votre webcam (y compris éviter de trop vous pencher vers la caméra de manière à ce que votre visage soit caché ou sorte du champ de la caméra).
- Vous ne pouvez pas masquer votre webcam.
- Vous ne pouvez pas vous lever et sortir en dehors du temps de pause.
- Personne ne doit entrer dans votre environnement d'examen.
- Vous ne devez pas quitter votre environnement d'examen.
- Une boisson dans n'importe quel récipient est autorisé, mais vous ne pouvez avoir aucune nourriture ni fumer.
- Vous ne devez pas déplacer votre webcam une fois que votre séance d'examen a commencé.
- Il est interdit de marmonner, de parler à haute voix, de murmurer des mots ou de couvrir votre bouche.
- Vous devez éviter tout regard répété vers quelque chose hors du champ de la caméra.
- Les casques et les écouteurs (reliés par câble ou par Bluetooth) ne sont pas autorisés sauf approbation expresse de l'IAPP.

Après acceptation de ces règles, vous rejoignez la file de surveillance. Le surveillant lance alors le navigateur sécurisé et l'examen. Les surveillants OnVUE prennent des mesures pour garantir que toute expérience d'examen soit satisfaisante, mais ils mettront fin à votre examen si les règles ne sont pas respectées. Le non-respect de ces règles entraînera une annulation de l'examen et un nouvel examen devra être acheté pour pouvoir être passé de nouveau.

### *Pendant l'examen OnVUE*

Les candidats à l'examen sont surveillés par une intelligence artificielle et par un surveillant agréé Pearson VUE connectés à l'espace de travail du candidat via la webcam et le microphone pendant l'examen. OnVUE comprend une application de chat permettant aux candidats de converser avec le surveillant par chat, par téléphone ou par VoIP. Les surveillants sont chargés de s'assurer que le candidat respecte le règlement tout au long de l'examen. Ils doivent notamment :

- Écouter ce qu'il se passe dans la salle pour s'assurer que le candidat ne communique avec personne.
- Regarder ce qu'il se passe dans la salle pour détecter tout comportement suspect et signe de fraude à l'examen. Par comportement suspect, nous entendons tout geste répétitif de réajustement des vêtements, tout étirement ou mouvement exagéré, le fait de marmonner ou de remuer la bouche, tout geste visant à cacher quelque chose au surveillant ou à la webcam, ou encore tout regard répété vers quelque chose en dehors du champ de la caméra.

Les surveillants prendront note de toute anomalie et de tout incident se produisant lors de l'examen. La séance d'examen étant enregistrée dans son intégralité, les événements dont il aura été pris note pourront être analysés pendant ou après la séance en question afin de détecter un éventuel comportement malhonnête.

En cas d'infraction mineure au règlement, le surveillant avertit le candidat via la fonction audio ou de chat. S'il s'agit d'une infraction plus grave, il annule la séance d'examen. Ces mesures sont consignées dans un dossier le cas échéant. Tous les dossiers sont transmis à l'IAPP.

### *Retard à l'examen*

Étant donné que les centres d'examen fonctionnent selon des horaires et que les autres candidats peuvent passer des examens après vous, si vous arrivez en retard à votre examen, vous risquez de ne pas être autorisé à le passer et d'être considéré comme absent, perdant ainsi tous les frais.

### *Non-présentation à l'examen*

Si vous ne vous présentez pas à votre ou vos examens sans en aviser au préalable l'IAPP en bonne et due forme (voir la Politique d'annulation ci-dessus), votre inscription sera annulée et tous les frais d'examen seront perdus.

### *Renvoi*

Tout candidat surpris à adopter un comportement contrevenant aux règles ci-dessus fera l'objet d'un renvoi de l'examen. Les surveillants sont autorisés à mettre immédiatement fin au passage de l'examen en cas de violation d'une règle. Si un examen est interrompu en raison de la violation des règles, le candidat se verra attribuer la note qu'il a obtenue au moment de l'interruption de l'examen. Les exams annulés en cas de violation des règles sont clos de façon permanente et ne peuvent pas être reprogrammés. Les candidats doivent payer de nouveau pour pouvoir repasser l'examen. L'IAPP se réserve le droit de prendre des mesures supplémentaires dans des de tels cas, par exemple l'interdiction temporaire ou permanente d'acheter ou de passer des examens.

Si vous estimez que votre examen a été suspendu injustement, et qu'à aucun moment pendant l'examen vous n'avez violé les règles, veuillez contacter Pearson VUE. Pearson VUE examinera l'enregistrement de la session afin de confirmer si la révocation est justifiée. Veuillez noter que Pearson VUE autorisera de nouveau l'examen si aucune règle de l'examen n'a été enfreinte et ne peut pas déroger aux règles de l'examen pour une quelconque raison.

Si le candidat a enfreint une règle d'examen, mais estime qu'il devrait obtenir une dérogation et être autorisé à repasser l'examen, il doit remplir le formulaire de demande de dérogation à la politique de l'IAPP, présenté ci-dessous.

### *Accords*

Avant le début officiel de l'examen, il vous est demandé de lire et de signer l'énoncé de candidature et les accords de confidentialité. Vous devez accepter et signer ces accords pour accéder à l'examen. Ces accords sont répertoriés à la fin du présent manuel à titre de référence, sous Formulaires. Les 2 heures et demie allouées pour l'examen commencent par ces formalités.

### *Résultats*

Vos résultats vous sont communiqués dès la fin de l'examen et vous recevez un e-mail de confirmation vous indiquant où vous pouvez accéder à vos résultats après votre séance d'examen.

Les délais de communication des résultats seront différents pour les examens bêta ou les épreuves avec un formulaire mis à jour. Ces délais seront communiqués avec les détails de l'événement et de l'inscription.

Les résultats de l'examen sont mis à jour dans le système de l'IAPP quelques jours ouvrés après leur réception par le candidat.

## VI. Informations sur l'examen

Toutes les questions d'examen de l'IAPP sont à choix multiples, certaines étant reliées à des scénarios. Chaque question ne possède qu'une réponse correcte. Chaque question d'examen consiste en une question écrite formulée clairement, une réponse correcte ou optimale et trois réponses plausibles mais incorrectes. Notez qu'il incombe à chaque candidat de se préparer aux examens en se familiarisant avec tous les éléments du corpus des connaissances.

### Mises à jour annuelles

Les épreuves sont mises à jour annuellement afin de s'assurer que le contenu de l'examen soit actuel et ne souffre pas d'une surutilisation. Les candidats sont informés de ces mises à jour au moins 90 jours avant leur entrée en vigueur, et notamment des changements des corpus de connaissances et des plans d'examen.

Les formulaires mis à jour annuellement sont testés avant de devenir opérationnels. Les candidats bénéficient pendant une certaine période d'une réduction lorsqu'ils passent l'examen avec les formulaires mis à jour, en compensation du retard dans les résultats. Une fois l'analyse du nouveau formulaire terminée, les participants reçoivent leurs résultats. Ce processus peut prendre jusqu'à quatre semaines à compter de la fin de la session d'examen.

### Notation et reporting

L'unique exigence pour réussir un examen fondamental de l'IAPP est de répondre correctement à un nombre minimum de questions sur le nombre total de questions notées lors de l'examen. Il n'y a aucune autre exigence, par exemple en termes de résultats par section ou de pénalités en cas de réponses incorrectes.

Le nombre total de questions notées lors de chaque examen de certification fondamental est indiqué dans le tableau ci-dessous. Les autres questions sont des questions d'examen non notées, utilisées pour évaluer le contenu de l'examen en vue d'une utilisation future. Ces questions sont dispersées dans l'ensemble de l'examen et le candidat ne peut pas les identifier. Les résultats obtenus à ces questions n'ont aucun impact sur la note du candidat.

Le nombre minimum de bonnes réponses requises pour réussir un examen varie en fonction de la fonction et de la forme. Ce nombre est défini selon un processus d'analyse psychométrique et après consultation du comité d'élaboration des examens composé de professionnels de la protection des données personnelles. Par conséquent, le fait de connaître le nombre de bonnes réponses requises lors d'une première tentative ne permet pas de prévoir précisément la nécessité de repasser l'examen.

Pour empêcher toute confusion lors de la préparation de l'examen, l'IAPP s'abstient de communiquer le nombre minimum de bonnes réponses aux candidats à l'examen. Nous utilisons en revanche un barème de notation destiné à uniformiser la performance des candidats pour l'ensemble des examens. Tous les résultats des examens fondamentaux de l'IAPP sont présentés

suivant un barème de 100 à 500, sachant que toute note supérieure ou égale à 300 indique une réussite.

Une note de 300 équivaut au nombre minimum de bonnes réponses requises pour réussir l'examen. Une note de 500 équivaut à une note parfaite, et au fait d'avoir bien répondu à toutes les questions de l'examen. Une note de 100 n'indique *pas* qu'aucune question n'a été correctement répondue. Une note de 100 correspond plutôt à un grand nombre de notes faibles, tout comme un « F » attribué dans le système scolaire américain pour les notes inférieures à un certain seuil.

Pour obtenir des informations sur la notation des examens complémentaires de l'IAPP, tels que le LGPD ou la certification CDPO/FR, reportez-vous à leurs sections respectives ci-dessus.

	CIPP/US	CIPP/E	CIPP/C	CIPP/A	CIPM	CIPT
Nombre total de questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions	90 questions
Questions donnant lieu à notation	75 questions	75 questions	70 questions	75 questions	70 questions	75 questions
Temps imparti	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Plan de l'examen et corpus de connaissances	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippus/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippus/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippe/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippe/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippc/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippc/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cippa/">https://iapp.org/certify/get-certified/cippa/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cipm/">https://iapp.org/certify/get-certified/cipm/</a>	<a href="https://iapp.org/certify/get-certified/cipt/">https://iapp.org/certify/get-certified/cipt/</a>
Prix	Première présentation à l'examen : 550 \$					
	Repassage de l'examen : 375 \$					

## Examens réussis

REMARQUE : des frais de maintien de certification ou une adhésion à l'IAPP sont obligatoires pour toutes les certifications fondamentales de l'IAPP. Si cette exigence n'a pas été satisfaite au moment où vous passez l'examen, la certification ne sera pas accordée tant que les frais n'auront pas été acquittés.

Vous serez officiellement certifié après avoir réussi l'examen de certification CIPP, CIPM ou CIPT et vous être acquitté des frais d'inscription. Vous trouverez votre certification dans votre portail IAPP sous quelques jours ouvrables. Vous recevrez votre certificat numérique de la part d'Accredible par e-mail dans les deux semaines suivant votre certification. Si vous ne souhaitez pas recevoir de certificat, les instructions à cet égard seront incluses dans la boîte à outils RP qui vous sera envoyée par e-mail après avoir réussi votre examen.

Pour les personnes ayant obtenu la certification Certified Information Privacy Manager (CIPM), la certification doit être présentée avec la mention « CIPM (IAPP) » plutôt que « CIPM », si elle n'est pas accompagnée d'autres certifications/indications de l'IAPP.

La première période de certification de deux ans débute dès que vous avez réussi l'examen. Des crédits de formation continue sur la protection des données (CPE) et des frais de maintien de certification ou une adhésion à l'IAPP sont obligatoires pour faire valoir vos certifications de l'IAPP. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique de formation continue sur la protection des données de l'IAPP](#).

La certification reste la propriété de l'International Association of Privacy Professionals qui peut retirer la certification pour un motif valable, l'annuler, la révoquer, en modifier la portée ou l'annuler d'une autre façon.

### Échec à l'examen

Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen recevront un rapport de diagnostic. Il comprendra votre note graduée, la mention « fail » (échec) et une indication de vos performances relatives pour chaque section principale de l'examen. La ventilation de la section est directement liée aux sections du plan d'examen du programme. À chaque domaine est attribué un nombre de points indiqué sur le plan d'examen. C'est pourquoi vous ne pouvez pas établir de moyenne des notes dans tous les domaines pour déterminer votre note précise. L'analyse par domaine est fournie uniquement aux fins de la préparation du prochain examen.

### Repassage de l'examen

Si un candidat échoue à un examen de certification, l'IAPP exige une période d'attente d'au moins 7 jours entre la tentative échouée et la tentative suivante de passage du même examen.

Les candidats ayant échoué à l'examen sont autorisés à bénéficier d'un tarif réduit pour repasser le prochain examen. Repasser un examen dans le cadre des programmes de certification de l'IAPP coûte 375 \$. Repasser l'examen LGPD pour la certification CDPO/BR coûte 90 \$.

## VII. Demandes de dérogation à la politique et appel

L'IAPP est responsable et s'engage à fournir une évaluation et un reporting précis des résultats de l'examen de certification liée à la protection des données personnelles. Si vos résultats d'examen comportent une note entraînant un échec à l'examen et que vous souhaitez contester cette note, vous pouvez faire appel.

### Appel

Le candidat à la certification a la possibilité d'envoyer un formulaire d'appel pour faire appel d'une décision rendue contre lui, comme exigé par l'accréditation ANAB conformément à la norme ANSI ISO 17024:2012.

Dans la mesure où les certifications de l'IAPP sont accordées uniquement en fonction des résultats à un examen et non dans le cadre d'un processus subjectif de candidature, faire appel d'une décision peut prendre une des quatre formes suivantes :

- Appel contre la notation – Le client demande que l'exactitude de la note calculée par le système automatisé soit vérifiée manuellement.
- Appel contre le contenu – Le client demande de vérifier qu'une question spécifique de l'examen ne repose pas sur des informations inexactes.
- Appel pour vice de forme – Le client demande une enquête sur les conditions dans lesquelles la procédure de suspension et de révocation a été appliquée à sa certification.
- Appel contre le traitement de la candidature– Le client demande l'examen de ses allégations d'un traitement inéquitable ou discriminatoire pendant le processus de certification.

Votre appel doit être soumis par écrit dans les 30 jours suivant la réception de la détermination défavorable. Veuillez vous reporter au document officiel [Politique et formulaire d'appel](#) pour plus de détails sur le processus.

### Réclamations et dérogations à la politique

Vous pouvez envoyer un formulaire de *Demande de dérogation à la politique ou de réclamation* pour demander l'application rétroactive d'une exception à une politique de l'IAPP et l'annulation de l'application de la politique. Citons comme exemples, entre autres :

- Demander qu'une date d'examen antérieure que vous n'avez pu honorer pour des raisons indépendantes de votre volonté ne soit pas prise en compte et qu'une nouvelle date d'examen vous soit proposée.
- Demander qu'une révocation qui s'est produite en raison d'une négligence mineure et réparable, par exemple un CPE que vous avez obtenu mais que vous avez omis de mentionner, soit annulée.
- Demander une extension de la plage de dates d'examen au-delà de ce qui a pu être proposé lors de la communication avec l'équipe d'assistance.

En outre, le formulaire peut être utilisé pour adresser une réclamation formelle à l'équipe de certification lorsqu'aucune action spécifique n'est demandée si ce n'est de reconnaître le bien-fondé de la réclamation et d'en tenir compte dans les décisions d'organisation futures.

Toutes les demandes de dérogation à la politique doivent être soumises dans les six mois à compter de la violation du règlement.

Veillez vous reporter au formulaire [Demande de dérogation à la politique ou de réclamation](#) pour plus de détails sur le processus.

## Confidentialité

Les informations au sujet des candidats sont considérées confidentielles. Cependant, la vérification de la certification liée à la protection des données personnelles d'une personne sera délivrée à la demande d'un tiers, tel qu'une société d'emploi. Les demandes de vérification des progrès accomplis dans l'obtention de la certification recevront une réponse écrite et ne seront fournies qu'au demandeur/candidat, sauf autorisation préalable par écrit de celui-ci de les remettre à des tiers.

## Tricherie

### Pendant la séance d'examen

L'IAPP et tous les certifiés CIPP, CIPM et CIPT ont largement intérêt à préserver l'intégrité des examens de certification IAPP, et l'IAPP présume que tous les candidats à la certification passent les examens sans aucune forme d'assistance inappropriée. Tous les examens sont surveillés afin de veiller à ce que ce soit le cas, et nous espérons ne jamais observer aucune forme d'assistance inappropriée, qu'il s'agisse d'antisèches, d'un accès à des appareils électroniques (interdit pendant les sessions d'examen) ou du partage de réponses entre candidats. Cependant, dans l'éventualité improbable et déplorable où un ou plusieurs surveillants observeraient de tels comportements, nous prendrions les mesures suivantes :

- Les candidats surpris à utiliser une assistance inappropriée en seront informés pendant ou après la session et seront invités à présenter une déclaration, par écrit, répondant aux observations.
- Le ou les surveillants présenteront une déclaration écrite détaillant leurs observations.
- Après l'analyse de la déclaration du candidat, de la déclaration du ou des surveillants et de toutes les preuves à l'appui, le directeur de la certification émettra une conclusion et une mesure à prendre pour le candidat. S'il conclut qu'une tricherie a probablement eu lieu, la mesure à prendre peut comprendre une ou l'ensemble des actions suivantes : invalidation des résultats de l'examen, interdiction de participer à de futurs examens, révocation des certifications existantes et révocation de l'adhésion à l'IAPP.

Les candidats ont le droit de faire appel de la conclusion du directeur de la certification et de la mesure à prendre auprès du comité consultatif de certification. Tout appel de ce type doit être adressé à [certification@iapp.org](mailto:certification@iapp.org) dans les 10 jours qui suivent la réception de la conclusion et de la mesure à prendre.

### Accès aux matériels

L'organisme de certification peut prendre des sanctions disciplinaires contre tout certifié ou candidat à la certification qui posséderait, diffuserait ou utiliserait de façon non autorisée des matériels relatifs à des examens de l'IAPP, notamment, entre autres, des reproductions des examens de certification de l'IAPP et des questions d'examen.

L'organisme de certification peut choisir de prendre les mesures suivantes si l'utilisation des matériels susmentionnés est constatée :

- Si l'examen passé a été réussi, la certification sera réputée non valide.
- Le candidat ne sera pas autorisé à repasser l'examen ou à être certifié pour la fonction.
- Le candidat perdra toutes les autres certifications de l'IAPP en cours de validité qu'il détient.

De tels matériels sont des reproductions non autorisées du contenu exclusif d'un examen de l'IAPP et ne sont en aucune manière cautionnés par l'IAPP. Ces matériels non autorisés sont créés en violation des accords de confidentialité conclus avant l'examen et sont strictement interdits. Les seuls exemples de questions et d'examens d'entraînement autorisés sont ceux disponibles dans la boutique de l'IAPP.

## VIII. Références supplémentaires importantes

Les références suivantes contiennent des informations essentielles concernant l'examen et la certification, et nous recommandons vivement de les examiner. Vous trouverez des listes de ressources officielles qui font autorité, le matériel didactique disponible, des formations et des conseils d'étude efficaces en suivant les liens ci-dessous.

Ressources supplémentaires importantes	
Préparation de l'examen	<a href="https://iapp.org/certify/prepare/">https://iapp.org/certify/prepare/</a>
Maintien de votre certification	<a href="https://iapp.org/certify/cpe/">https://iapp.org/certify/cpe/</a>
Aménagements spéciaux	<a href="https://iapp.org/certify/forms/">https://iapp.org/certify/forms/</a>
Appels et réclamations	<a href="https://iapp.org/certify/forms/">https://iapp.org/certify/forms/</a>

## IX. Formulaires d'examen

Tous les candidats sont tenus de signer les formulaires avant de passer l'examen. Les formulaires seront fournis sur le lieu de l'examen.

### Code de déontologie

Toutes les personnes certifiées IAPP doivent accepter de se conformer au Code de déontologie du certifié tel que décrit ci-dessous. Il s'ensuit qu'en signant ci-dessous, vous déclarez, garantisiez et vous engagez par la présente auprès de l'IAPP :

- Vous gérez à tout moment votre entreprise et/ou vos activités professionnelles avec courtoisie, honnêteté et intégrité.
- En toutes circonstances, vous représenterez honnêtement vos certifications et qualifications liées à l'IAPP et accepterez de mener uniquement les activités auxquelles vous pouvez raisonnablement prétendre selon les compétences, les connaissances et l'aptitude nécessaires.
- Vous ne représenterez aucune certification IAPP de façon trompeuse ou n'utiliserez aucune certification IAPP d'une manière qui discréditerait l'IAPP.
- Vous vous efforcerez de maintenir et d'améliorer vos connaissances et compétences professionnelles par le biais d'auto-évaluations, de formation continue ou de formations régulières.
- Vous suivrez toutes les règles, procédures, directives ou exigences de certification de l'IAPP, qui sont mises à votre disposition par l'IAPP, car ces dernières peuvent être occasionnellement modifiées.

### *Déclaration du candidat*

Tous les candidats doivent signer la Déclaration du candidat ci-dessous et accepter toutes les règles, procédures et modalités relatives à la certification pour pouvoir obtenir le certificat.

Les candidats devront remplir ce formulaire immédiatement avant de passer chaque examen. Il s'ensuit qu'en signant ci-dessous, le candidat déclare, garantit et s'engage par la présente :

Je me porte candidat à la certification CIPP (Certified Information Privacy Professional), CDPO (Certified Data Protection Officer), CIPM (Certified Information Privacy Manager) ou CIPT (Certified Information Privacy Technologist). Je comprends que ma certification dépend de ma capacité à satisfaire toutes les exigences et obtenir toutes les qualifications applicables. Je certifie que les informations fournies dans la présente candidature sont, à ma connaissance, exactes, complètes et correctes, et communiquées de bonne foi. Je comprends que l'IAPP peut requérir des informations supplémentaires dans le but de clarifier ou de compléter cette candidature, et j'accepte de fournir promptement lesdites informations. Je comprends également que si une quelconque information est ensuite déclarée inexacte ou erronée, l'IAPP se réserve le droit de révoquer toute certification ayant été accordée sur la base de cette information.

Si j'obtiens le certificat CIPP (CIPP/US, CIPP/C, CIPP/E ou CIPP/A), CDPO, CIPM ou CIPT, je m'engage à respecter le Code de déontologie de l'IAPP et à informer l'IAPP si à un moment quelconque je me trouve dans l'incapacité d'accomplir mes responsabilités professionnelles conformément aux critères de la certification.

Si à tout moment l'IAPP suspend ma certification, je n'utiliserai pas les cachets ou marques de certification pendant la durée de la suspension.

Si à un moment quelconque l'IAPP retire ma certification, je rendrai mon certificat et cesserai d'utiliser les titres CIPP (CIPP/US, CIPP/C, CIPP/E ou CIPP/A), CDPO, CIPM et/ou CIPT et le cachet de CIPP (CIPP/US, CIPP/C, CIPP/E ou CIPP/A), CDPO, CIPM et/ou CIPT.

En utilisant les titres et cachets CIPP (CIPP/US, CIPP/C, CIPP/E ou CIPP/A), CDPO, CIPM et/ou CIPT, je respecterai les restrictions et conventions définies dans le présent manuel. Si l'IAPP m'avertit d'une utilisation incorrecte des titres et logos IAPP (CIPP/US, CIPP/C, CIPP/E ou CIPP/A), CDPO, CIPM et/ou CIPT, j'en rétablirai immédiatement une utilisation correcte. Je comprends que l'IAPP peut à tout moment retirer ma certification si je ne corrige pas mon utilisation des titres et logos.

Par la présente, je décharge, libère et mets hors de cause l'IAPP, ses directeurs, membres, examinateurs, représentants et agents de toute action, poursuite, obligation, dommages-intérêts, prétention ou demande survenant de tout aspect du processus de candidature ou en lien avec ce processus, y compris les résultats ou toute autre décision provoquant la non-délivrance de mon certificat, pour quelque raison que ce soit. Si une ou plusieurs dispositions de cette déclaration résultent être non valides, illégales ou inexécutables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions de cette déclaration n'en seront aucunement affectées.

### *Accord de confidentialité du candidat*

Pour garantir l'intégrité des examens de CIPP (Certified Information Privacy Professional), de CDPO (Certified Data Protection Officer), de CIPM (Certified Information Privacy Manager) et de CIPT (Certified Information Privacy Technologist), tous les candidats doivent signer l'Accord de confidentialité du candidat énoncé ci-dessous. Les candidats doivent remplir ce formulaire immédiatement avant de passer chaque examen. En conséquence, par sa signature ci-dessous, le candidat prend par la présente les engagements suivants :

Je comprends, reconnais et accepte :

- Que les questions et les réponses de l'examen sont la propriété exclusive et confidentielle de l'IAPP et sont protégées par les droits de propriété intellectuelle de l'IAPP.
- Que je ne divulguerai pas les questions ou les réponses de l'examen et que je ne parlerai du contenu des documents de l'examen avec personne, sans autorisation préalable écrite de l'IAPP, et que je n'utiliserai pas les questions, les réponses ou les documents de l'examen, sauf dans les cas autorisés par l'IAPP.
- Que je n'emporterai de la salle d'examen aucun document d'examen d'aucune sorte m'étant fourni, ou tout autre matériel en lien avec l'examen, y compris, sans s'y limiter, toute note ou tout calcul.
- Que je ne copierai ni ne tenterai d'effectuer des copies (écrites, photocopiées ou autre) de tout matériel d'examen, y compris, sans s'y limiter, toute question ou réponse de l'examen.
- Que je ne vendrai, ne vendrai sous licence, ne distribuerai, ne donnerai ni n'obtiendrai de toute source autre que l'IAPP le matériel, les questions ou les réponses des examens.
- Que je ne créerai ni ne participerai à des projets de certification concurrents des programmes CIPP, CDPO, CIPM ou CIPT pendant trois ans après mon examen.
- Que ma participation à toute irrégularité survenant lors de l'examen, comme la divulgation ou la réception d'informations ou d'assistance non autorisée, mise en évidence par une observation ou lors de l'analyse statistique ultérieure, peut constituer un motif suffisant pour invalider les résultats de l'examen ou la délivrance du certificat, ou tout autre recours approprié.
- Que moi seul(e) suis responsable des réponses apportées dans l'examen, ou les examens, et que ces réponses n'ont pas été fournies par d'autres personnes dans le but de m'aider.
- Je conviens que mes obligations au titre du présent accord restent en vigueur après l'examen et, le cas échéant, postérieurement au terme de ma certification, indépendamment du ou des motifs de l'interruption, que cette interruption soit volontaire ou involontaire.

- Je reconnais que l'utilisation ou la divulgation non autorisée des informations de l'IAPP, y compris l'ensemble des questions, réponses et matériels d'examen) exposerait l'IAPP à un préjudice irréparable dont les dommages-intérêts pourraient être difficiles à évaluer ou représenter un recours inadéquat. Par conséquent, je conviens que l'IAPP a le droit de chercher une réparation équitable pour tout usage ou divulgation non autorisé(e) de ses informations et matériels, complémentairement à tout autre droit et réparation conférés par la loi ou autre.
- Si une ou plusieurs dispositions de cet accord se révèlent non valides, illégales ou inexécutables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions de cet accord n'en sont aucunement affectées. Une renonciation à l'exercice de moyens d'action sanctionnant mon manquement à l'une des dispositions de cet accord ne pourra servir ou être jugée comme servant de renonciation à l'exercice de moyens d'action relativement à tout manquement antérieur, simultané ou postérieur à cette disposition ou à toute autre disposition du présent accord.
- Cet accord ne peut être amendé ou modifié qu'avec le consentement mutuel écrit de l'IAPP et de moi-même.